

AIEST

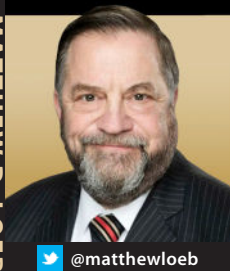
NUMÉRO 687
PREMIER TRIMESTRE 2025

Bulletin



LETTRE DU PRÉSIDENT

MATTHEW D. LOEB



@matthewloeb

Solidarité, sécurité et prospérité

*Alors que s'approche la Convention quadriennale de cet été, où nous trace-
rons la voie de l'avenir, nous continuons d'affronter énergiquement les défis
auxquels nous faisons face. Nous devons continuer de nous concentrer non
seulement sur les circonstances actuelles, mais nous devons aussi maintenir
notre vision et nos efforts louables pour le bien-être à long terme des membres
et de leurs familles.*

Les efforts déployés pour atteindre nos objectifs ont toujours été plus efficaces quand nous agissons de concert. C'est aussi simple que cela. Qu'il s'agisse de prolonger les prestations et les couvertures pendant la Covid et les grèves du cinéma, de fournir de l'aide pour la santé mentale, de l'aide à nos membres lors des nombreuses catastrophes naturelles ou dans un environnement politique difficile, nous avons démontré que nos liens sont notre pouvoir. Notre pouvoir collectif. Un pouvoir qu'aucun d'entre nous ne possède à lui seul. En plus de l'obligation d'améliorer les contrats, les protections et les avantages qu'ils offrent, au jour le jour, nous devons atteindre, grâce à nos efforts, une sécurité à long terme. Nous devons travailler pour atteindre cette sécurité en soutenant et en faisant la promotion d'une industrie saine qui offre de nombreuses possibilités d'emploi. Nous devons être des défenseurs infatigables des lois et des politiques qui créent des conditions équitables pour faire face à une concurrence mondiale toujours plus forte. Et nous devons continuer de protéger notre juridiction face aux changements technologiques tels que l'IA, en négociant des accords et en faisant du lobbying auprès des législateurs et dans nos lieux de travail.

Vous regardez et lisez les nouvelles, vous explorez l'actualité de l'industrie, vous discutez des questions importantes avec vos collègues et vos sections locales, vos amis et vos proches, et vous interagissez sur les médias sociaux. Vous avez réfléchi à ce qui est important pour vous : la famille, la santé, la sécurité financière, une retraite digne, et une carrière sécuritaire et significative qui permet de mener une vie qui répond à vos attentes et que vous méritez. Il s'agit d'un échange équitable en contrepartie de vos

compétences essentielles, de votre engagement dans votre carrière et de vos sacrifices qui sont essentiels à la réussite de votre entreprise.

Nous devons regarder au-delà des nécessités de base. Nous continuerons de plaider en faveur de l'amélioration de notre vie au travail et nous nous efforcerons de créer un environnement politique et social propice à la réalisation de nos objectifs. L'article 1, section 2 (« Raison d'être ») de la Constitution internationale définit la manière dont nous devons accomplir cela, notamment « Réaliser, par la syndicalisation et l'engagement mutuel, l'amélioration des conditions sociales et économiques des employés... ». Nous travaillerons ensemble vers un but commun, avec une présence forte, proéminente et efficace. Nous agirons de manière décisive pour nous soutenir les uns les autres, en nous dépassant nous même et en nous engageant dans cette mission. Cela nécessitera une vaste participation et un effort collectif, mais cela peut être accompli grâce à la solidarité et à une vision unifiée. Notre solidarité construit notre sécurité, qui, à son tour, nous ouvre la voie à la prospérité.

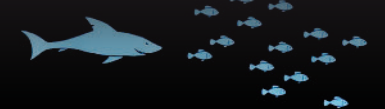
Ce sera un tout défi. Des forces nous résisteront. Dans les jours à venir, des facteurs imprévus joueront à la fois en notre faveur et en notre défaveur. Ces experts pour diviser les gens sont toujours à l'œuvre et il doit en être de même pour les experts qui savent les unir et les faire tenir ensemble. C'est ce que nous sommes. Nous ne trahisons jamais nos valeurs, nous allons redoubler nos efforts pour l'équité et continuer de bâtir sur ce que nous avons accompli en progressant grâce à la solidarité et au respect mutuel. Soyez prudents et portez-vous bien. Dans la solidarité. ■

LA SYNDICALISATION : ÇA SE PASSE À L'INTERNE ET À L'EXTERNE !

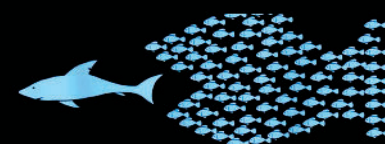
Nous nous dirigeons vers une nouvelle année de croissance grâce à la syndicalisation. Plus nous nous syndiquons, tant à l'interne qu'à l'externe, plus notre voix est forte et plus nous continuons de protéger les droits et le bien être de nos membres.

Pour ce qui est de la syndicalisation externe, en 2024, les représentants internationaux de l'AIEST au Canada ont placé la barre très haute en syndiquant plus de 1 800 travailleurs dans les secteurs de l'animation, de la scénographie, des effets spéciaux (côté fournisseur), et plus encore. On parle ici d'ICON Creative Studios, avec une unité de négociation de sept cents travailleurs et de DNEG, un studio national d'effets visuels, qui compte près d'un millier de travailleurs. De plus en plus, les travailleurs de tous les métiers de l'AIEST constatent les avantages de se regrouper pour améliorer leurs conditions de travail. Lorsqu'un lieu de travail se syndique, il y a un effet d'entraînement car les travailleurs d'un secteur spécifique sont généralement en relation les uns avec les autres.

> suite à la page 4



PAS DE PANIQUE !



ON SE SYNDIQUE !

AVIS OFFICIEL ■ Le bureau général de l'AIEST tiendra sa réunion régulière du milieu de l'été au Sheraton Waikiki 2255 Kalakaua Avenue, Honolulu, Hawaii, 96 815 à partir de 9 h le lundi 21 juillet jusqu'au vendredi 25 juillet 2025. Tous les sujets soumis à l'attention du conseil doivent être acheminés au bureau général au plus tard quinze (15) jours avant les réunions. ■ Les représentants des sections locales qui désirent assister à ces réunions et/ou à la 70^e Convention quadriennale doivent faire leurs réservations en utilisant le lien affiché sur le site www.iatseconvention.com à partir du 28 avril 2025. Le tarif de chambre d'invités pour l'AIEST va de 290 \$ jusqu'à 505 \$ plus les taxes applicables pour les chambres en occupation simple ou double. Pour obtenir ce tarif privilégié établi pour nos rencontres, vous devez identifier votre affiliation à l'AIEST. La date limite pour réserver est fixée au 14 juin 2025. ■

WWW.IATSE.NET



AFFAIRES CANADIENNES

MESSAGE DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER GÉNÉRAL

Convention :
compte à rebours

Comme la 70^e Convention quadriennale approche, vous trouverez dans le Bulletin officiel beaucoup d'informations en rapport avec cet événement.



JAMES B. WOOD

Des réponses aux questions les plus courantes et d'autres informations font donc suite à ce message. De plus, il est suggéré aux délégués de réviser les articles trois à cinq de la Constitution internationale afin de se familiariser avec les procédures de la convention.

Les préparatifs de la convention ont débuté depuis plusieurs mois au Bureau général, et nous serons prêts à poster les troupes de délégués à nos sections locales à partir du 14 avril 2025. Cependant, avant que les documents puissent être acheminés, nous rappelons aux secrétaires et aux trésoriers des sections locales que vous devez remplir deux conditions essentielles.

En premier lieu, le Département des finances doit avoir reçu tous les rapports trimestriels, incluant le rapport du premier trimestre 2025. Même si l'article dix-neuf, section 7, de la Constitution internationale permet d'envoyer ce rapport aussi tard que le 30 avril, nous ne pouvons compléter nos calculs pour déterminer le nombre moyen de votre membership depuis la dernière convention tant que nous n'avons pas reçu votre rapport du premier trimestre. Une fois ce calcul effectué, il est ensuite possible de déterminer le nombre de délégués auquel votre section locale a droit et les troupes de délégués peuvent être acheminées.

En deuxième lieu, chaque section locale doit avoir commandé et payé au moins le double de timbres per capita par rapport aux chiffres contenus dans le rapport du premier trimestre 2025. L'article trois, section 5, de la Constitution internationale précise que les sections locales doivent avoir acquis les timbres per capita pour tous les trimestres incluant celui qui précède la convention. Comme il est possible d'attendre jusqu'au 30 juillet pour faire parvenir le deuxième rapport de 2025, les chiffres déclarés dans le premier rapport trimestriel sont multipliés par deux et utilisés comme évaluation du nombre de membres en règle.

Une fois ces deux conditions remplies, les troupes de documents pour la Convention seront envoyées à chaque section locale. Chacune de ces troupes contient les lettres de créance de même qu'une foule d'informations, incluant des précisions sur les réservations des vols et des chambres d'hôtel. On encourage les délégués à retourner leur lettre de créance au Bureau général le plus tôt possible. C'est seulement lorsque le Bureau général reçoit les lettres de créance que les délégués peuvent ensuite effectuer leur réservation de vol en utilisant le compte général de l'AI et être également éligibles pour siéger aux comités.

Quand ils effectuent leurs réservations, nous rappelons aux délégués qu'il y a d'autres événements qui précèdent la Convention. Il y aura une session de formation disponible pour tous les délégués tôt dans l'après-midi du samedi 26 juillet. Il y aura aussi une session d'orientation qui débutera à 19 heures de même qu'un événement pour les jeunes délégués à 21 heures. Les conventions des Districts auront lieu le matin, dimanche 27 juillet. ■

EN RÈGLE AVEC VOTRE DISTRICT

Conformément à l'article treize, section 1, de la Constitution et des règlements de l'Internationale, une section locale qui n'est pas en règle avec son propre District est réputée ne pas être en règle avec cette Alliance et par conséquent elle ne peut participer à la Convention internationale. Les dirigeants des sections locales sont prévenus qu'ils doivent vérifier avec le secrétaire de leur District si leur section locale est en règle. ■

Le vice-président international et directeur des affaires canadiennes John M. Lewis, le vice-président international Damian Petti, les représentants internationaux Jason Vergnano, Jeremy Salter et Nancy Hum-Balbosa, la déléguée au Congrès du travail du Canada Siobhan Vipond et Ernie Schirru, conseiller juridique canadien, ont présenté un rapport au Bureau général sur les affaires canadiennes (qui ne font pas l'objet de rapports distincts).

Le vice-président Lewis a d'abord présenté une déclaration passionnée et patriotique au nom de la souveraineté du Canada et de la fierté de tous les citoyens canadiens. Il condamne avec la plus grande fermeté l'annexion possible du Canada par les États-Unis, qu'il qualifie d'affront à tous les Canadiens, et qu'il n'y avait pas là matière à plaisanter. Les personnes présentes ont interrompu sa déclaration pour applaudir ses remarques et se tenir aux côtés de leurs amis canadiens.

AIDE À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Le Département continue, de différentes façons, de fournir des services aux membres à travers le Canada, en particulier l'assistance aux sections locales dans leurs négociations de conventions collectives. Les augmentations du coût de la vie, des taux d'intérêt et des dépenses opérationnelles des employeurs, qui caractérisent l'économie canadienne post-Covid rendent chacune de ces négociations particulièrement difficiles. Voici un aperçu de toutes les assignations du Département à ces négociations collectives depuis juillet 2024 :

Nombre total d'assignations pour négocier - 48 (auxquelles s'ajoutent 20 négociations supplémentaires pour des contrats roses) ■ Nombre de négociations de conventions collectives conclues avec succès - 19 ■ Nombre de premières négociations de conventions collectives - 20 ■ Nombre de négociations de conventions collectives de scène - 22 ■ Nombre de négociations de conventions collectives pour le personnel d'accueil - 16 ■ Nombre de négociations de conventions collectives d'animation et/ou d'effets visuels - 6 ■ Nombre de négociations de conventions collectives pour le cinéma et/ou la télévision - 4 ■

Contrairement aux rapports précédents du Département, beaucoup moins de négociations ont nécessité la conciliation ou un vote de grève. La conciliation a été demandée à quatre occasions et seules deux sections locales ont tenu un vote de grève et ni l'une ni l'autre ne l'a exercé. L'expérience du Département confirme que les premières conventions collectives sont généralement plus longues à conclure. Sur les vingt négociations pour une première convention collective où le Département a aidé les sections locales, depuis juillet 2024, seules quatre ont été conclues à ce jour. Un examen des indicateurs de négociation du Département confirme que la négociation d'une première convention collective prend environ dix mois, alors que les négociations durent environ sept mois et demi pour le renouvellement d'une convention collective. Il faut dire que les négociations d'une première convention collective dans lesquelles le Département est intervenu concernent de très grandes unités de négociation d'effets visuels et/ou d'animation et des employeurs qui n'ont pas d'expérience préalable de négociation avec des syndicats et cela a contribué à allonger la durée du processus de négociation.

Ces premières négociations avec les employeurs du secteur de l'animation et des effets visuels, avec l'assistance du Département, incluent DNEG, qui compte environ 500 employés travaillant dans trois provinces, Wildbrain Animation, qui compte environ 500 employés et ICON qui compte environ 700 employés. Ces trois employeurs ont procédé à d'importants licenciements à la suite de l'accréditation de l'AIEST en tant qu'agent de négociation exclusif pour les employés concernés. Ces licenciements ont donné lieu à de nombreux litiges qui ont contribué à ralentir le rythme des négociations d'une première convention avec chaque

employeur. Le Département a toutefois pu éviter la perspective d'une dispute prolongée avec DNEG en parvenant à établir un cadre national pour la négociation d'une première convention collective couvrant trois provinces. Les représentants Lecompte et Hum-Balbosa ont assisté le vice-président Petti. Le vice-président Lewis et la représentante Julia Neville, qui est à la retraite, ont également participé au processus de négociation. Les négociations avec DNEG et Wildbrain devraient aboutir dans un avenir très proche.

À la suite de la campagne de syndicalisation de 2023, le Département a connu des négociations particulièrement litigieuses avec l'entreprise Sunbelt, en Ontario (anciennement Willam F. White). L'AIEST a déposé (et depuis résolu), au nom de certains des employés concernés, des plaintes pour violation des droits de l'homme et pour licenciements abusifs. La mésentente sur la portée finale de l'unité de négociation de l'AIEST demeure et elle fera l'objet d'une contestation en 2025.

Les sections locales du cinéma et de la télévision au Canada continuent de bénéficier d'un accord type pour négocier avec l'industrie du cinéma et de la télévision. En 2024, la section locale 873 a négocié le renouvellement de son entente à terme pour le travail cinématographique et télévisuel de la grande région de Toronto, ce, avant la négociation de l'accord de base et de l'entente avec l'ASA par l'Internationale. La section locale 873 a par la suite obtenu l'inclusion de l'accord salarial négocié par la SAG-AFTRA, la WGA et la DGA dans son entente de renouvellement.

Plus récemment, le représentant international Monty Montgomerie et le vice-président Lewis ont aidé la section locale 411 à renouveler ses conventions collectives couvrant les coordinateurs de production et les travailleurs artisans de l'Ontario. Les points forts de ces conventions incluent des augmentations compensatoires, des augmentations des contributions de l'employeur aux régimes de santé et de retraite, une augmentation des sommes payées pour les congés de maladie et les indemnités de repas, ainsi qu'une amélioration des clauses relatives au temps alloué pour accomplir le travail. La section locale 514 a également renouvelé son contrat à terme avec l'Association des producteurs du Québec. Ce contrat comprend d'importantes augmentations de la rémunération et il se rapproche davantage des autres conventions collectives de la section locale 514 en lien avec la production cinématographique et télévisuelle au Québec. Le Conseil du cinéma de la Colombie-Britannique qui comprend les sections locales 669 et 891, ainsi que la section locale 155 des Teamsters, a également terminé récemment la négociation de l'accord triennal du Conseil avec les producteurs de l'Alliance canadienne du cinéma et de la télévision et l'Association canadienne des producteurs de médias. L'accord de renouvellement du Conseil, qui reste encore à rati-

fier, suit les tendances de l'industrie en ce qui a trait aux salaires, les conditions de travail et les clauses qui concernent l'intelligence artificielle.

NÉGOCIATIONS DU CONTRAT ROSE

Contrairement aux dispositions du contrat Rose de l'AIEST aux États-Unis, les contrats Rose au Canada sont négociés séparément par le Département avec chacun des producteurs de spectacles signataires. Le représentant Vergnano dirige la négociation des ententes de renouvellement avec les différents employeurs concernés. Le Département s'attend à ce que ces négociations aboutissent à d'importantes augmentations salariales et à l'ajout d'une nouvelle structure pour les heures supplémentaires. Le représentant Vergnano fera le point sur la situation en temps voulu.

SYNDICALISATION

Depuis juillet 2024, le Département a participé à quarante-neuf campagnes de syndicalisation qui progressent chacune à leur rythme et qui visent l'éventuelle représentation de dix-sept unités de négociation dans le domaine de l'animation et/ou des effets visuels, de six unités de négociation pour la télévision, de dix unités de négociation pour le personnel d'accueil, de six unités de négociation pour les techniciens de scène et de trois unités de négociation pour les travailleurs du Jeu.

Au Québec, la section locale 514 a récemment été accréditée, en vertu de la Loi sur le statut de l'artiste (qui régit la représentation des travailleurs de l'industrie du cinéma et de la télévision au Québec), pour représenter plus de trois cents chercheurs travaillant pour des documentaires et des émissions non scénarisées (ainsi que certaines scénarisées), des talk-shows, des jeux télévisés et des magazines d'information au Québec. La section locale 514 est par ailleurs en litige avec la Guilde canadienne des réalisateurs (GCR). Le Département assiste la section locale 514 dans la défense de sa juridiction au Québec et, à cette fin, l'Internationale a déposé une plainte à l'interne contre la GCR devant le Congrès du travail du Canada.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DU DIVERTISSEMENT (RRCID)

Le Département est fier d'annoncer que le Régime de retraite de l'industrie canadienne du divertissement (RRCID) a atteint 1,4 milliard de dollars d'actifs en 2024. En 2025, le comité du RRCID entreprendra des démarches qui devraient avoir un impact positif pour les membres et leurs familles dans les années à venir. En particulier, le RRCID va poursuivre une campagne de communication auprès des membres et des employeurs pour les encourager à augmenter leurs cotisations au régime afin de maintenir leur niveau de vie à la retraite. En outre, le RRCID examine une étude, récemment reçue, sur la faisabilité d'une transition de l'actuel REER collectif de la RRCID vers un

régime de pension à prestations cibles. En fonction des particularités de fonctionnement d'un régime de retraite à prestations cibles, les membres participants pourraient s'assurer d'un revenu de retraite substantiel et fiable une fois à la retraite.

FINANCEMENT PUBLIC DES EFFORTS DE FORMATION ET D'ÉDUCATION

Bien que l'AIEST ait accompli des avancées significatives, ces dernières années, dans la formation et l'éducation de ses membres, ces efforts de l'AIEST ont été presque exclusivement autofinancés. Le Département a engagé un consultant pour l'aider à aller chercher, auprès des autorités fédérales et provinciales, un soutien financier pour ses futurs programmes de formation. Le financement gouvernemental peut offrir de l'aide pour la construction de centres de formation et l'élaboration des programmes d'études, de l'aide pour les salaires des formateurs ainsi que pour les frais de déplacement des formateurs et des étudiants. En 2025, le Département travaillera aussi sur cette initiative avec les représentants du Fonds fiduciaire pour la formation de l'AIEST.

Le vice-président Lewis a conclu le rapport en commentant les prétentions de l'administration Trump selon lesquelles le Canada deviendrait le 51^e État et en confirmant que, bien que les Canadiens chérissent leurs relations avec l'Amérique, ils chérissent tout autant leur souveraineté. Le président Loeb a observé que le RRCID s'est développé de manière exponentielle et que le moment est venu d'examiner d'autres manières de faire évoluer ce Régime afin d'assurer la protection des retraités. Il a félicité le Département pour ses efforts soutenus de représentation auprès des membres de l'AIEST au Canada et il a remercié les membres du Département pour leur travail acharné. Le président Loeb a conclu ses remarques en affirmant au nom de l'AIEST, et dans les termes les plus forts possibles, que le Canada ne deviendra jamais le 51^e État des États-Unis. Le président Loeb a alors lu la déclaration qu'il a publiée en réponse à cette rhétorique dangereuse à l'égard d'un pays souverain qui est aussi l'allié le plus ancien et le plus proche des États-Unis :

Depuis plus d'un siècle, le Canada et les États-Unis se sont tenus côte à côte et ont prospéré au coude à coude. Bien qu'il y ait des différences, les deux pays partagent beaucoup en termes de valeurs et de culture, et ils partagent aussi la plus longue frontière non protégée au monde. Nos deux pays apprécient à l'occasion une bonne blague, et bien que les commentaires du président Trump sur le fait de faire du Canada le 51^e État ont peut-être commencé sur ce ton, la blague est allée trop loin.

Comme les Américains, les Canadiens ont un sens aigu du patriotisme, de la fierté et de l'amour de leur pays. S'opposer que la majorité des Canadiens renonceraient volontiers à leur citoyenneté et à leur souveraineté n'est pas seulement faux, c'est un manque de respect. Il n'y a pas aucune raison ni aucun argument pour manquer de respect ou créer des dissensions entre deux des plus indéfectibles alliés du monde.

Par le biais d'ententes, d'alliances et de partenariats, les États-Unis et le Canada ont toujours travaillé ensemble dans l'intérêt des deux pays. Ce qui est vrai pour le mouvement syndical est tout aussi vrai ici. Lorsque nous nous respectons, lorsque nous travaillons ensemble et que nous nous alignons sur des objectifs communs, nous sommes plus forts. ■

NOUVEAU BUREAU CANADIEN

La construction du nouveau Bureau canadien à Toronto continue d'être affectée par des retards. L'Internationale a fait l'acquisition de deux unités au 2^e étage d'un immeuble en copropriété de 12 étages nouvellement construit. L'une des unités sera louée au RRCIP (le régime canadien de santé et de retraite) et un espace plus grand sera réservé au Bureau canadien. Le secrétaire trésorier général Wood s'est rendu sur place à Toronto, à la mi-janvier, pour constater l'état de l'avancement des lieux. Le bâtiment est maintenant entièrement construit et les travaux débutent aux différents étages ; la meilleure estimation de la date d'achèvement de nos espaces serait en octobre ou en novembre. Tous les dessins architecturaux ont été achevés et soumis au service d'urbanisme de Toronto pour approbation finale et la délivrance des permis construction. Le secrétaire trésorier général Wood et le vice-président international et directeur des affaires canadiennes John Lewis continuent de surveiller le projet et ils feront un rapport au Bureau général lors de la réunion du milieu de l'été. ■

AFFAIRES POLITIQUES AU CANADA

Résumé d'un rapport présenté au Bureau général par le vice-président international et directeur des affaires canadiennes John M. Lewis et le vice-président international Damian Pettit.

Outre la démission récente du premier ministre Justin Trudeau, la course à sa succession qui a suivi et des élections au niveau national qui sont à prévoir bientôt, l'une des priorités pour l'AIEST est la création d'un crédit d'impôt fédéral pour l'industrie des spectacles en direct au Canada.

À cette fin, l'AIEST s'est jointe à la Canadian Actors' Equity, à la Fédération canadienne des musiciens et à l'Association canadienne des concepteurs (maintenant une section locale de l'AIEST) pour faire des représentations en faveur d'un crédit d'impôt fédéral pour les Arts de la scène sous la bannière de la Coalition des industries créatives. Les employeurs du secteur des spectacles en direct, y compris l'Association professionnelle des théâtres (PACT) et certains de ses membres les plus importants, comme le Stratford Festival, Mirvish Productions, le Shaw Festival, et l'Orchestre symphonique de Toronto se sont également joints à cette initiative de lobbying. Les syndicats et les employeurs œuvrant dans le secteur des spectacles en direct s'accordent pour dire qu'un secteur des spectacles en direct mieux financé offrira plus de productions avec plus de représentations, ce qui se traduira par une augmentation du tourisme et des retombées économiques dans les entreprises locales, les hôtels, les restaurants, etc. Pour étayer cette position, les syndicats et les employeurs ont demandé à Nordicity que les aider à mener à bien leurs activités de lobbying. Nordicity est une société internationale de lobbying qui fournit aux clients des secteurs privés et publics des solutions en matière de stratégies, d'analyse économique, de politique et de réglementation pour les industries des arts, de la culture et du patrimoine. Le rapport publié par Nordicity qui recommande un crédit d'impôt pour les spectacles en direct s'est avéré être un outil important pour les négociations entre les parties. Plus récemment, le rapport de Nordicity a été utilisé efficacement auprès de la Direction de la politique fiscale du ministère des Finances lors d'une réunion avec Maude Lavoie, sous-ministre adjointe associée, dont le travail est axé sur l'analyse fiscale. Les représentants du gouvernement sont maintenant pleinement conscients que, bien qu'il y ait un coût – non négligeable – lié à la mise en œuvre de ce crédit d'impôt, il y a aussi des avantages importants pour l'emploi, les employeurs et le tourisme. Le Département canadien informera le Bureau général sur l'état d'avancement de ces démarches dans les mois à venir.

L'ALLIANCE POUR UNE INDUSTRIE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION RESPONSABLE (FAIR COALITION)

Une autre priorité de l'AIEST au Canada est de promouvoir, sous la bannière de la Fair Coalition (l'Alliance pour une Industrie du cinéma et de la télévision responsable), l'équité pour tous ceux qui travaillent sur des productions avec un financement de Téléfilm Canada et aux côtés d'autres acteurs de l'industrie de

L'AIEST REJOINT L'ASSOCIATION LA CALM

En octobre, l'AIEST a rejoint l'Association canadienne des médias du travail, plus communément appelée CALM.

L'AIEST est déjà membre de l'équivalent américain de la CALM, l'International Labor Communications Association (ILCA). Ainsi, nos professionnels des communications dans les deux pays auront accès

aux ressources disponibles pour les organisations membres. Comme l'ILCA, la CALM renforce la capacité de communication du mouvement syndical et sert de lien entre les grands syndicats (inter)nationaux, les fédérations et les sections locales à travers le pays. ■



la production cinématographique. Bien qu'elle ne fasse pas officiellement partie du gouvernement fédéral, Téléfilm est une société d'État canadienne qui soutient l'industrie cinématographique nationale avec du financement, de la promotion, des coproductions et du développement. L'Alliance a proposé que les projets financés par Téléfilm aient à respecter des normes minimales pour les travailleurs qui, d'un point de vue pratique, devraient être appliquées via des ententes syndicales. La Fair Coalition plaide également en faveur de responsabiliser les producteurs et elle continue d'encourager Téléfilm à s'assurer que toutes les sociétés de production qui sollicitent un financement de Téléfilm soient en règle avec toutes les associations de l'industrie (c.-à-d. qu'il n'y a pas de salaires impayés qui sont dus aux projets antérieurs). Ces dispositions existent déjà pour le Fonds des médias du Canada qui fournit des soutiens similaires pour le secteur de la télévision nationale. L'AIEST a bon espoir que Téléfilm prendra en compte les propositions de l'Alliance pour les adopter dans un avenir proche.

LA LOI C-11

L'AIEST est toujours en consultation avec des fonctionnaires fédéraux au sujet de la loi C-11: la loi sur la diffusion en ligne. Il s'agit de la législation qui a été créée pour réglementer les plateformes de diffusion numérique étrangères comme Netflix, Disney+ et Spotify afin de les obliger à contribuer à la création et à la promotion de contenu canadien. Le projet de loi a été adopté le 27 avril 2023 et confère de nouveaux pouvoirs au CRTC, qui est le tribunal administratif chargé de l'administration de la loi canadienne sur la radiodiffusion. Lorsque le projet de loi C-11 a été adopté, certains détails ont été laissés à pourvoir par le CRTC. Les consultations du CRTC sur divers aspects de cette loi sont en cours et se poursuivront tout au long de l'année 2025. L'AIEST a clairement communiqué ses positions au nom de ses membres. À ce jour, les efforts de l'AIEST à cet égard ont inclus des réunions avec des membres des parlements dans tout le pays, la préparation des sections locales à la participation aux tables rondes nationales et la remise d'observations formelles auprès du CRTC, qui portent sur la définition d'un « programme canadien ». Dans le système actuel, il y a trois critères pour être considéré comme du contenu canadien. Le premier critère, les créateurs, le deuxième, les dépenses de production et le troisième, la propriété et le contrôle de la production. L'AIEST a fait appel à des avocats spécialisés dans la réglementation pour l'aider dans ses efforts de lobbying en rapport avec la loi C-11. Le Département canadien informera le Bureau général sur l'état d'avancement de ces démarches dans les mois à venir. Le président Loeb a affirmé que l'activité politique et le lobbying au nom de l'AIEST et de ses membres doivent être considérés comme de l'activisme. Les programmes de lobbying de l'Internationale au Canada et aux États-Unis sont solides. Ils ont été bénéfiques au syndicat et à ses membres, et continueront de l'être. ■

Suite de la page 1 > LA SYNDICALISATION...

Il est donc essentiel de rester en contact avec chaque travailleur qui tente de rejoindre des représentants internationaux en constituant des listes d'adresses électroniques. Il est extrêmement important de maintenir un lien de contact pour de futures opportunités de syndicalisation externes. Développer de solides stratégies de syndicalisation internes est tout aussi important que le travail que nous effectuons lorsque nous syndiquons à l'externe. La syndicalisation interne peut consister à encourager les travailleurs nouvellement syndiqués à s'impliquer en rejoignant leur comité de négociation pour négocier une première convention collective, en se présentant à des postes de délégués ou en rejoignant un sous-comité chargé de planifier des sondages ou des événements. Il est essentiel de créer des façons de s'engager pour tous nos membres, car une participation accrue permet aux travailleurs de voir que leur voix est importante et qu'elle renforce la voix du syndicat.

Le recours à la syndicalisation interne et externe crée un effet domino qui a un impact positif sur des secteurs entiers. Le Département canadien continuera de prioriser et de soutenir le travail de syndicalisation de toutes les sections locales. Les personnes intéressées par la syndicalisation doivent contacter le Bureau canadien de l'AIEST. ■

BUREAU GÉNÉRAL

MATTHEW D. LOEB
Président international

JAMES B. WOOD
Secrétaire trésorier général
207 West 25th Street, 4th Floor
New York NY 10001
Tél. 212 730-1770
Fax 212 730-8709

Bureau canadien
JOHN M. LEWIS
4^e Vice-Président international
Directeur des affaires canadiennes
22 St-Joseph Street
Toronto ONT M4Y 1J9
Tél. 416 362-3569
Fax 416 362-3483

Secrétaire du 11^e district
ZOE DEMPSTER
55 Elizabeth Ave
St. John's
Terre-Neuve-et-Labrador
Canada
A1A 1W9
iadistrict11@gmail.com

COMMENT REJOINDRE LES SECTIONS LOCALES

56 > Montréal
ISABELLE GARCEAU
Secrétaire archiviste
1, rue de Castelnau Est, local 104
Montréal QC H2R 1P1
Tél. 514 844-7233
Fax 514 844-5846
archiviste@iatse56.com

262 > Montréal
AUDREY PRÉVOST-LABRE
Secrétaire archiviste
1945 Mullins, bureau 160
Montréal QC H3K 1N9
Tél. 514 937-6855
Fax 514 937-8252
s.ross@iatselocal262.com

AQTS-514 > Montréal
CARL LESSARD
1001 BD de Maisonneuve E.
Bureau 900 Montréal H2L 4P9
Tél. 514 844-2113
Fax 514 608-1667
carl_lessard@videotron.ca

863 > Montréal
MÉLANIE FERRERO
4251 rue Fabre
Montréal QC H2J 3T5
Tél. 514 641-2903
iatse863@gmail.com

523 > Québec
ALAIN ROY
8500, boul. Henri-Bourassa
bureau 212
Québec QC G1G 5X1
Tél./Fax 418 847-6335
secretaire@iatse523.com

849 > Provinces maritimes
OLIVIA KING
617 Windmill Road, 2nd Floor
Dartmouth NS B3B 1B6
Tél. 902 425-2739

CHERYL BATULIS
Administratrice
Régime de retraite canadien
de l'industrie du divertissement
22 St. Joseph Street
Toronto ONT M4Y 1J9
cheryl@ceirp.ca

Pour rejoindre l'éditeur
ROBERT CHARBONNEAU
bobcharbonneau@videotron.ca
BULLETIN AIEST (IATSE)
CP 34123, Québec QC
Canada G1G 5X0